Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260730-2026_07_59-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Mesdames COURTOT, GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Madame RAOULT, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Marie-Pierre RAOULT, Rozenn LE CHEVILLIER ayant donné procuration à Hubert LE LAY, Sophie AMBROIS ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Sonia LE SEYEC ayant donné procuration à Maxime MARIE et Cédric TALBI ayant donné procuration à Jean-François LE BRIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juillet 2026.

Objet : Décision modificative n°5/2026 pour les travaux d'urgence de sécurisation de l'Eglise

Par délibération du 30 juin 2026, il a été décidé de réaliser l'analyse structurelle de l'Eglise. Suite à cette analyse et à l'avis ABF, des devis des travaux d'urgence et de sécurisation ont été remis par les entreprises suivantes :

- Mattoenn de Ploumagoar pour la couverture : 6 245,83 € HT, soit 7 495 € TTC,
- Maison Grevet de Laval pour la maçonnerie : 15 691,77 € HT, soit 18 830,12 € TTC,
- Ty Coat de Plestin Les Grèves pour la charpente : 20 308,44 € HT, soit 24 370,13 € TTC.

Les crédits à l'opération 10006 « travaux à l'Eglise » sont insuffisants. C'est pourquoi, la décision modificative suivante est proposée :

Dépenses d'investissement					
Augmentation de crédits			Diminution de crédits		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
10006	2131	70 000 €	10115	21312	70 000 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de réaliser les travaux d'urgence de sécurisation de l'Eglise,
- APPROUVE les devis susdits,
- APPROUVE la décision modificative n°5/2026 telle que présentée ci-dessus,
- SOLLICITE des aides financières auprès de la DRAC, la Région et le Département.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 30 juillet 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 25 septembre 2026
Certifié par M. le Maire.